Jeunes migrants à Paris: la Croix Rouge accusée de ne “pas respecter ses principes” par plusieurs ONG

24/01/2019 à 14h02

Une trentaine d’associations et ONG ont vivement dénoncé mercredi le traitement réservé aux jeunes migrants par la Croix-Rouge à Paris, où elle est chargée d’évaluer leur âge, en l’appelant à “respecter ses propres principes” ou à sortir du dispositif.

“Nous, associations et bénévoles présents sur le terrain, sommes les témoins quotidiens de situations intolérables tant sur les plans humain, médical et juridique”, affirment les signataires (Médecins sans frontières, Médecins du monde, Mrap…) dans une lettre ouverte au président de la Croix-Rouge française, Jean-Jacques Eledjam, publiée par *Libération*.

“Une gestion routinière des arrivées”

À la Croix-Rouge, on s’est dit “extrêmement surpris” par cette lettre vécue comme une “instrumentalisation” de la part d’associations “avec qui nous travaillons au quotidien”, et “choqués par la remise en question de l’éthique” des travailleurs de l’ONG vieille de 150 ans.

La lettre accuse la Croix-Rouge de “gestion routinière” des arrivées “dénaturant entièrement les textes sur la protection de l’enfance”, avec notamment des “refus d’évaluation purs et simples”, chiffrés à “509 cas” par l’Antenne de mineurs du barreau de Paris en 2017. Les signataires déplorent aussi des “entretiens sommaires”, durant “moins de 30 minutes” et “menés par un seul évaluateur dont l’avis repose essentiellement sur

l’apparence physique du jeune”.

Mais avec “la forte augmentation des arrivées” depuis 2016 “le site actuel et les moyens ne sont plus adaptés”, a reconnu Sandrine Witeska, la porte-parole de la Croix-Rouge, en indiquant qu’un nouveau site allait ouvrir “très prochainement” dans Paris avec “des effectifs supplémentaires”.

Environ 8.000 jeunes ont demandé à être reconnus comme mineurs non accompagnés l’an dernier dans la capitale, selon la Ville de Paris qui a confié l’évaluation de leur âge à la Croix-Rouge. Les moins de 18 ans sont orientés vers l’aide sociale à l’enfance et les autres peuvent saisir le juge des enfants s’ils estiment leur âge mal évalué.

www.bfmtv.com